

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des Territoires

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté
du 03 juillet 2023 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et du président du Conseil
régional de Nouvelle-Aquitaine

NOR : TREL2320370A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté conjoint du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et du président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 03 juillet 2023, en application de l'article D. 414-30 du code de l'environnement, est agréé le Conservatoire régional d'Espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.